

2026.09.10 d7

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260910-2026_09_10_D7-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ	

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers votants	19
Date de la convocation	04.09.2026
Date d'affichage	04.09.2026

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jean-Fabrice CLOAREC, Rolande TRUEL, Pascal SALMON, Manuella DROUYÉ, Albert CHEVILLARD, Jean-Paul BRISSIER, Hervé LE RIGUER, Céline MAUDET, Vincent MONIER, Jérémy RUER, Béatrice RUFFAUT, Elodie PAUTONNIER, Aurélie GRANGER et Dimitri CHEUL.

Pouvoirs : Dominique FAUCHEUX a donné pouvoir à Stéphane DOUABIN
Gwénaëlle LE CALVEZ a donné pouvoir à Rolande TRUEL
Mélanie SIMON a donné pouvoir à Elodie PAUTONNIER

Secrétaire : Aurélie GRANGER

2026 09 10 D7 – ASSOCIATION FAMILIALE LES FRIPOUILLES – ALSH / COMPTE DE RESULTAT 2025

Manuella DROUYE, Adjointe au Maire, expose :

Conformément à la convention tripartite signée le 27 décembre 2024, un budget prévisionnel de l'ALSH établi par l'association familiale « Les Fripouilles » doit être présenté et soumis à l'approbation du comité de pilotage puis validé chaque année par le conseil municipal.
Pour 2025, ce budget prévisionnel a été approuvé le 16 décembre 2024 par le conseil municipal. Il précise les modalités financières du fonctionnement de l'ALSH ainsi que la subvention annuelle prévisionnelle versée par la commune.

Le comité de pilotage ALSH a étudié et approuvé le compte de résultat pour l'année 2025.

FINANCEMENT DE LA COMMUNE POUR 2025

REALISE 2025	
Subvention réalisée ALSH + Passerelle	57 484,80 €

FINANCEMENT 2025 ALSH	
Acompte 1	44 710,40 €
Acompte 2	12 774,40 €
Total versé (90%)	57 484,80 €
Total réalisé	66 895,78 €
Excédent de gestion	0,00 €
Solde ALSH 2025	9 410,98 €

HISTORIQUE DES VERSEMENTS**Accueil de loisirs**

Gestionnaire	Année	Journées enfant	Charges annuelles	Dont directeur et agent d'entretien (depuis 2025) mis à disposition par la commune	Prix de revient journée/enfant	Participation communale au fonctionnement (hors directeur et hors agent d'entretien depuis 2025)	Participation au soutien fédéral	Subvention communale hors directeur et hors agent d'entretien depuis 2025	Montant total des subventions
Fédération Familles Rurales	2020	2431	114 693,15 €	22 663,91 €	47,18 €	28 215,08 €	14 115,23 €	42 330,31 €	64 994,22 €
	2021	3126	134 663,18 €	20 985,51 €	43,08 €	33 183,80 €	14 416,13 €	47 599,93 €	68 585,44 €
	2022	3316	144 087,87 €	8 668,58 €	43,45 €	44 965,20 €	14 845,97 €	59 811,17 €	68 479,75 €
	2023	3247,5	157 350,46 €	26 905,29 €	48,45 €	31 354,98 €	14 991,73 €	46 346,71 €	73 252,00 €
	2024	3404	158 414,88 €	25 966,00 €	46,54 €	28 869,38 €	15 455,25 €	44 324,63 €	70 290,63 €
Association Familiale Les Fripouilles	2025	3 369	155 423,00 €	33 854,47 €	46,13 €	20 049,53 €		20 049,53 €	53 904,00 €
	2026 - Prévisionnel	3 100	177 781,00 €	37 901,00 €	57,35 €	40 695,00 €		40 695,00 €	78 596,00 €

Passerelle

Gestionnaire	Année	Journées enfant	Charges annuelles	Dont directeur et agent d'entretien (depuis 2025) mis à disposition par la commune	Prix de revient journée/enfant	Participation communale au fonctionnement (hors directeur et hors agent d'entretien depuis 2025)	Participation au soutien fédéral	Subvention communale hors directeur	Subvention totale (subv d'exploitation)
Fédération Familles Rurales	2020	165	4 279,70 €	696,92 €	25,94 €	440,09 €	2 236,35 €	2 676,44 €	3 373,36 €
	2021	616	14 787,44 €	2 355,72 €	24,01 €	6 924,02 €	2 284,11 €	9 208,13 €	11 563,85 €
	2022	550	17 479,89 €	0,00 €	31,78 €	7 910,42 €	2 352,22 €	10 262,64 €	10 262,64 €
	2023	613	20 479,89 €	0,00 €	33,41 €	6 803,64 €	2 772,29 €	9 575,93 €	9 575,93 €
	2024	720	22 608,00 €	0,00 €	31,40 €	9 340,48 €	2 858,00 €	12 198,48 €	12 198,48 €
Association Familiale Les Fripouilles	2025	623	8 265,30 €		13,27 €				9 968,00 €
	2026 - Prévisionnel	325	18 635,00 €		57,34 €	5 200,00 €			5 200,00 €

Le coût définitif de la mise à disposition du directeur et de l'agent d'entretien par la commune s'élève à 33 854,47 € remboursé à la commune par l'association familiale « Les Fripouilles ».

Pour 2025, la subvention prévisionnelle de la commune était de 63 872 €. Dans le compte de résultat 2025, la subvention définitive est de 66 895,78 €, ce qui fait une différence de – 3 023,78 €.

La commune ayant déjà versé des acomptes de subvention pour un montant de 57 484,80 € :
 $66\,895,78\,€ - 57\,484,80\,€ = 9\,410,98\,€$ restant à régler par la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** le compte de résultat de l'ALSH pour l'année 2025 ;
- ✓ **D'ACCEPTER** le règlement du solde d'un montant de **9 410,98 €** par la commune à l'association familiale Les Fripouilles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.



Pour extrait certifié conforme.
 Le 11/09/2026

Le Maire,
 Stéphane DOUABIN